



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LE CLUB DE PARIS ET L'ARGENTINE CONCLUENT UN REEHELONNEMENT DE LA DETTE**

Les représentants des créanciers du Club de Paris et du Gouvernement de la République Argentine se sont réunis les 27 et 28 octobre 2022 et ont convenu d'amender la déclaration conjointe du 29 mai 2014 afin d'apurer les arriérés de paiement sur la dette restant due aux créanciers du Club de Paris sur une période de six ans. Cet accord fait suite à la délivrance des assurances de financement par les créanciers du Club de Paris le 21 mars 2022, qui a permis le 25 mars 2022 l'approbation par le Fonds Monétaire International de financements au titre du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) en faveur de la République d'Argentine, conformément aux paramètres du programme du FMI relatifs à la soutenabilité de la dette à long terme.

Ce nouvel accord est un cadre permettant d'apporter une solution durable à la question des arriérés dus par la République Argentine aux créanciers du Club de Paris, représentant un stock total d'arriérés estimé à 1,972 milliards de dollars, à fin septembre 2022. L'amendement consiste en un rééchelonnement de 100 % du montant total du principal et des intérêts dus et non payés au 30 mai 2022 inclus ainsi qu'une réduction des intérêts applicables après le 30 mai 2022.

Au cours de la réunion, la délégation de la République Argentine a rappelé les défis économiques et financiers auxquels le pays était confronté. Elle a aussi démontré un fort engagement des autorités argentines pour réduire les déséquilibres économiques et financiers et pour atteindre les objectifs soutenus par le programme de financement du FMI au titre du MEDC.

Le Gouvernement de la République Argentine s'engage à obtenir de ses autres créanciers bilatéraux officiels de nouveaux décaissements conformes aux hypothèses formulées de son programme financier. Le Gouvernement de la République Argentine informe régulièrement le Club de Paris des progrès à cet égard.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. Les membres du Club de Paris qui participent au rééchelonnement de la dette sont les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, d'Israël, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Les observateurs à cette réunion sont les représentants des gouvernements de l'Australie, du Brésil, de la Corée, de la Fédération de Russie, de l'Irlande et de la Norvège, ainsi que du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement, de la Commission Européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et du Secrétariat des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

3. La délégation de la République Argentine était conduite par M. Sergio Massa, Ministre de l'Économie, M. Leonardo Madcur, Secrétaire d'État et Directeur de cabinet, et M. Marco Lavagna, Secrétaire d'État et en charge des Affaires économiques et financières internationales et M. Nicolas Segal, sous-Secrétaire à la soutenabilité de la dette publique externe. La réunion était présidée par M. Emmanuel Moulin, Président du Club de Paris, Directeur Général du Trésor au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique de la République Argentine est soutenu par un Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) approuvé par le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) le 25 mars 2022.

2. Le stock total de la dette de la République Argentine due aux créanciers du Club de Paris a été estimé à 1,972 milliards de dollars au 30 septembre 2022.

3. Le remboursement, en monnaie originale des contrats, par la République Argentine des sommes correspondantes aura lieu en 13 paiements semi-annuels, dont le premier aura lieu en décembre 2022 et le dernier en septembre 2028.